

DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
CANTON DE BRETEUIL  
COMMUNE DE BRETEUIL

2026/20

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

**DATE DE CONVOCATION :**

16 mars 2026

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Absents non représentés : 0

Absents représentés par pouvoirs : 2

Nombre de votants : 29

L’an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Breteuil, proclamés par le bureau électoral à l’issue des opérations électorales du 15 mars 2026, se sont réunis à la salle des fêtes de Breteuil, située place du Souchet, commune déléguée de Breteuil-sur-Iton, en séance publique. La séance a été convoquée par le maire sortant, M. Gérard Chéron, par convocation en date du 16 mars 2026, conformément aux dispositions de l’article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de Mme NOEL Nathalie, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

NOMS	Présents	Absents/excusés
NOEL Nathalie	X	
AMIGON Claude	X	
BLIN Gwénola	X	
ROBERT Frédéric	X	
GOURDEAU Camille	X	
HORAIST Philippe	X	
LEBERTRE Nathalie	X	
TOUTENELLE Jean-Michel	X	
PAYS Louisa	X	
FLET Mickaël	X	
ARSENDEAU Caroline	X	
CLEMENT Ludovic	X	
BELLIARD Josette		Pouvoir à AMIGON Claude
BOISSIERE Serge	X	
LOUVARD Céline	X	

NOMS	Présents	Absents/excusés
LONGLUNE Thomas		Pouvoir à THIBAUT Antoine
HEURTEBISE Karine	X	
THIBAUT Antoine	X	
VANDEWALLE Alice	X	
BATARD Michel	X	
LETERTRE Karine	X	
JEROME Olivier	X	
DENIS Françoise	X	
KROLIK Jean-Emile	X	
CAVALLARO Eulalie	X	
CHATEAUGIRON Gilles	X	
LENEVEU Vincent	X	
DUPREZ Sylvie	X	
GUEUR Frédéric	X	

**OBJET DE LA DELIBERATION : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Mme NOEL Nathalie, maire, invite le Conseil municipal à procéder à l’élection du nombre des adjoints.

Mme NOEL Nathalie a indiqué qu’en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum d’un nombre d’adjoints correspondant à 30 % de l’effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 adjoints.

Mme NOEL Nathalie propose de fixer le nombre d’adjoints à six.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le nombre des Adjointes au Maire à **6 (six)**.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,

Nathalie NOEL



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU  
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.